

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture progressive des écoles de l'agglomération

Suite à la décision gouvernementale de réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires, Mont de Marsan Agglo a procédé, dans le cadre de sa responsabilité et malgré un certain nombre de données inconnues, à l'identification et l'organisation de toutes les ressources humaines et matérielles permettant une reprise des écoliers dans les meilleures conditions possibles : préparation des classes et espaces communs conformes aux conditions sanitaires, mise à disposition de personnels pour le nettoyage et l'accueil périscolaire du midi.

Ainsi, sa direction de l'Education a travaillé en concertation avec les services de l'Education Nationale, chargés de l'organisation du temps scolaire et de la définition des publics prioritaires, à la reprise progressive des écoles à compter du **jeudi 14 mai**.

Les maires des 18 communes de l'agglomération ont souhaité apporter une solution convenable pour les enfants, avant tout en matière de sécurité sanitaire. Les décisions suivantes ont ainsi été actées :

- La **réouverture progressive des écoles élémentaires** (du CP au CM2) à compter du jeudi 14 mai. **51 salles scolaires** seront réouvertes dans l'agglomération. Les directeurs de chaque école communiqueront aux familles les conditions précises d'accueil des élèves.
- L'accueil des élèves dans la limite de **15 maximum par salle** préalablement préparée et réaménagée.
- La **suspension de l'accueil des élèves de maternelle** (PS, MS et GS) au moins jusqu'au 2 juin.
- La **suspension de l'accueil des élèves le mercredi** (ni le matin sur le temps scolaire, ni l'après-midi sur le temps périscolaire) au moins jusqu'au 2 juin.
- Le maintien de la **fermeture de l'école de l'Argenté** afin d'éviter la cohabitation entre les travaux de rénovation actuels et les consignes sanitaires strictes.
- La **limitation du temps périscolaire** à l'accueil du midi. L'Agglomération recherche des solutions durables pour organiser au mieux l'offre périscolaire dans un parfait respect des consignes sanitaires.
- La **suspension des Temps d'Activités Périscolaires** (TAP) jusqu'à nouvel ordre.
- La **distribution de repas équilibrés**, sous forme de plateaux froids, par la Cuisine centrale. Les repas pourront être réservés dans les conditions habituelles sur l'Espace Famille, dans un délai de 7 jours avant la date du repas (exception faite pour la 1^{ère} semaine où les repas seront fournis sans réservation préalable et facturés en fonction des présences).

En fonction de la situation sanitaire et des spécificités de chaque école, l'Agglomération adaptera la progressivité de cette stratégie de réouverture. **La priorité reste la santé des enfants, des enseignants et du personnel communautaire** et le respect du Protocole sanitaire édicté par le ministère de l'Education Nationale.

Les maires de l'Agglomération sont également unanimement conscients des enjeux que représente la réouverture des écoles. Il s'agit de rompre avec l'isolement des enfants mais aussi d'éviter les décrochages scolaires face à des inégalités qui apparaissent dans un apprentissage exclusivement à distance. En outre, il faut pouvoir permettre aux parents de reprendre leur activité professionnelle.